

Séance du 8 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Vendrina, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Alain CHENOIR, Gérard GALLARD, Yvon BOUDEAU, Valérie CHENU, Marie-Jeanne GODET, Mélanie PETITEAU, Clément RECROSIO, Séverine RIPOCHE, Sonia CHENOUARD, Stéphane BARBARIT Mélanie LOIZEAU, Delphine MERLET, Sandra GODET et Patrice ROUSSELOT

Absents ou excusés : Florence de CHABOT de TRAMECOURT qui a donné pouvoir à Alain CHENOIR, Rémi SEILLER qui a donné pouvoir à Yvon BOUDEAU

Date de convocation : 2 avril 2021

Mme Valérie CHENU a été désignée secrétaire de séance

N°1/08-04-21

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Après avoir présenté les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2021 et rappelé les taux votés en 2020, Madame le Maire propose à l'assemblée d'appliquer une hausse de 5% sur le taux de foncier bâti.

A cet effet, Madame le Maire présente une simulation et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après étude et délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité des membres par un vote à mains levées décide d'appliquer une hausse de 5% sur le taux de foncier bâti.

Les taux d'imposition applicables pour 2021 sont donc :

	Taux 2021
Taxe Foncier Bâti	34.91 %
Taxe Foncier non Bâti	42.72 %

N°2/08-04-21

COMMUNE – VOTE DU BUDGET 2021

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif. Le total en dépenses et en recettes s'élève à

- 1 531 450.05 € en section de fonctionnement
- 876 373.11 € en section d'investissement

Après délibération et à l'unanimité des membres par un vote à mains levées, le **CONSEIL MUNICIPAL** accepte le projet de budget

N°3/08-04-21

LOTISSEMENT LES MUSICIENS – VOTE DU BUDGET 2021

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif. Le total en dépenses et en recettes s'élève à

- 144 002.00 € en section de fonctionnement
- 0.00 € en section d'investissement

Après délibération et à l'unanimité des membres par un vote à mains levées, le **CONSEIL MUNICIPAL** accepte le projet de budget

N°4/08-04-21

LOTISSEMENT LES MUSICIENS 2 – VOTE DU BUDGET 2021

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget primitif. Le total en dépenses et en recettes s'élève à

- 224 140.93 € en section de fonctionnement
- 23 818.37 € en section d'investissement

Après délibération et à l'unanimité des membres par un vote à mains levées le **CONSEIL MUNICIPAL** accepte le projet de budget

N°5/08-04-21

RENOVATION SALLES VENDRINA ET SALLE DE SPORTS – PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la salle Vendrina et de la salle de sports, et le plan de financement approuvé par délibération en date du 8 décembre 2020.

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des demandes de subventions, il y a lieu de détailler davantage le plan de financement validé.

Aussi, Mme le Maire présente ledit plan détaillé :

Dépenses HT		Recettes	
Désamiantage	20 000	Etat	680 000
Démolition/gros œuvre	45 000	Région	75 000
Charpente	35 000	Fonds de concours COMCOM	200 000
Couverture/étanchéité	102 000	SyDEV	50 000
Bardage extérieur	35 000	Instances sportives	50 000
Bardage intérieur	25 000	Emprunt	645 000
Menuiseries extérieures	70 000		
Menuiseries intérieures	2 000		
Peinture intérieur et façades	36 000		
Electricité	80 000		
Plomberie, sanitaires	40 000		
Nettoyage	4 000		
Déconstruction partie centrale salle Vendrina	40 000		
Local rangement matériel sportif	85 000		
Extension bâtiment, cuisine, locaux rangements, club house, bar, sanitaires	700 000		
Réfection sol sportif	45 000		
Prévisions (phase étude et phase chantier)	100 000		
Architecte	146 000		
Bureaux de contrôle	20 000		
Divers (branchements, frais de consultation...)	30 000		
Assurance DO	20 000		
Mobiliers	20 000		
	1 700 000		1 700 000

Après étude et délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres par un vote à mains levées :

- Accepte le plan de financement détaillé présenté par Mme le Maire

N°6/08-04-21

APPROBATION DU PLAN LOCAL UNIQUE SANTE SOCIAL (PLUSS)

Les élus de la Communauté de Communes des Herbiers ont souhaité la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) en réponse à la désertification médicale comme l'atteste la classification du territoire en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP).

Ainsi, en 2019, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays des Herbiers s'est rapproché de l'Agence Régionale de Santé (délégation 85) pour s'engager dans une démarche territoriale de santé publique, en élaborant un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle intercommunale.

La CAF de Vendée a proposé au CIAS de mutualiser le diagnostic avec celui de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui succède aux Contrats Enfance Jeunesse. La CTG est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination en direction des familles du Pays des Herbiers dans les domaines petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.

La mutualisation du Contrat Local de Santé et de la Convention Territoriale Globale donne lieu à la création du Plan Local Unique Santé Social (PLUSS) qui va se décliner en actions mises en œuvre par des acteurs publics ou privés.

En ce qui concerne la coordination :

- celle du PLUS est assurée par le coordonnateur CLS, à savoir le chargé de mission Contrat Local Santé, employé par le CIAS du Pays des Herbiers,
- celle des actions CLS est assurée par le coordonnateur CLS,
- celle des actions CTG est assurée par le coordonnateur CTG, à savoir un chargé de mission de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers

La mise en place des actions et la coordination sont soutenues par un financement annuel de l'ARS et de la CAF.

Il est proposé d'approuver le plan d'actions suivant dont le détail figure en annexe du PLUS :

AXE 1 - Renforcer l'accès aux soins et aux services, et lutter contre le non-recours

Objectif 1.1 : Renforcer l'offre de proximité en accompagnant toutes les initiatives visant à développer l'offre sur le territoire intercommunal et en élaborant une stratégie locale d'attractivité

CLS	ACTION 1.1.a	Soutenir une dynamique territoriale intercommunale en faveur de l'installation des professionnels de santé
CLS	ACTION 1.1.b	Accompagner les initiatives favorisant l'exercice coordonné entre professionnels de santé

Objectif 1.2 : Améliorer l'accessibilité physique aux différents services (santé, social, accès aux droits) en développant les solutions de mobilité

CLS	ACTION 1.2.a	Développer l'e-santé
CLS / CTG	ACTION 1.2.b	Renforcer les solutions de mobilités existantes
CLS / CTG	ACTION 1.2.c	Poursuivre les temps d'information autour de la mobilité sur la CCPH

Objectif 1.3 : Favoriser et accompagner l'inclusion numérique

CLS / CTG	ACTION 1.3.a	Former et accompagner les publics en difficultés sur les usages du numérique
CLS / CTG	ACTION 1.3.b	Développer les télé-services

Objectif 1.4 : Accompagner les publics les plus vulnérables

CLS / CTG	ACTION 1.4.a	Recenser les besoins des associations qui accompagnent les publics les plus vulnérables
-----------	-----------------	---

AXE 2 - Fluidifier les parcours de santé et de vie

Objectif 2.1 : Renforcer les collaborations entre les acteurs des différents secteurs, intervenant notamment sur les situations complexes multifactorielles

CLS	ACTION 2.1.a	Développer l'interconnaissance entre les acteurs de la santé
CLS / CTG	ACTION 2.1.b	Engager une réflexion sur la coordination du PLUS

Objectif 2.2 : Fluidifier les parcours de santé et de vie en santé mentale

CLS	ACTION 2.2.a	Soutenir la déclinaison du Projet Territorial de Santé Mentale
-----	-----------------	--

Objectif 2.3 : Améliorer les parcours des enfants, des jeunes et des parents

CLS / CTG	ACTION 2.3.a	Parcours de l'enfant en situation de handicap : identifier les besoins
CLS	ACTION 2.3.b	Réaliser une étude de faisabilité pour l'installation d'une Consultation Jeune Consommateur (CJC)

Objectif 2.4 : Renforcer le soutien à la parentalité

CTG	ACTION 2.4.a	Envisager la mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)
-----	-----------------	---

Objectif 2.5 : Améliorer les parcours de santé et de vie des personnes âgées

CLS	ACTION 2.5.a	Développer les actions de prévention santé et d'amélioration de la communication sur les prestations existantes (en lien avec le projet gérontologique)
-----	-----------------	---

AXE 3 - Développer des actions de prévention

Objectif 3.1 : Renforcer les actions de prévention auprès des adolescents et des jeunes pour favoriser leur autonomie et leurs parcours éducatifs

CLS / CTG	ACTION 3.1.a	Animer un réseau intercommunal « enfance – jeunesse » en charge de propositions d'actions de prévention
CTG	ACTION 3.1.b	Etendre l'action du « Promeneurs du Net »

Objectif 3.2 : Renforcer les actions « nutrition » visant à lutter contre la sédentarisation et les déséquilibres alimentaires : promotion d'une bonne alimentation et d'une activité physique et sportive adaptée

CLS	ACTION 3.2.a	Développer une politique intercommunale sport-santé
CLS / CTG	ACTION 3.2.b	Développer des actions de prévention autour de la nutrition

Objectif 3.3 : Favoriser des environnements favorables à la santé

CLS	ACTION 3.3.a	Sensibiliser la population à la prévention en période épidémique
CLS	ACTION 3.3.b	Sensibiliser la population à la santé environnementale

Vu le projet de Plan Local Unique Santé Social ci-annexé,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le Plan Local Unique Santé Social tel qu'exposé ci-dessus,
- l'autoriser, ou le 1^{er} adjoint, à solliciter l'attribution de subventions auprès de l'ARS, de la CAF et de tout autre organisme,
- l'autoriser, ou le 1^{er} adjoint, à signer tout document s'y rapportant

Après étude et délibération et à l'unanimité des membres par un vote à mains levées, les propositions de Mme le Maire sont adoptées

N°7/08-04-21

CITY-STADE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'implantation d'un city-stade et la consultation organisée en mars dernier. Elle précise que l'implantation devra se faire au stade de foot, les Bâtiments de France l'ayant refusé dans la Prairie du Benet

Mme le Maire informe que quatre sociétés ont adressé une offre. Après analyse de celles-ci, il est proposé de retenir celle de l'entreprise SPORTINGSOLS pour un coût de 58 918.50 € HT

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres par un vote à mains levées, le CONSEIL MUNICIPAL :

- valide le choix de l'entreprise SPORTINGSOLS pour un coût de 58 918.50 € HT
- autorise Mme le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous les documents afférents à ce dossier

N°8/08-04-21

EFFACEMENT RESEAUX RD160 – CONVENTION AVEC LE SyDEV

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un tourne à gauche sur la RD160 nécessaire à la desserte du futur lotissement aux Chaumes. Dans le cadre de ces travaux, il est proposé d'effacer les réseaux.

Pour ce faire, le SyDEV a adressé une convention faisant ressortir un coût estimatif de la participation communale à hauteur de 121 846 €

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres par un vote à mains levées, le CONSEIL MUNICIPAL :

- accepte la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération d'effacement des réseaux sur la RD160
- autorise Mme le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous les documents afférents à ce dossier

N°9/08-04-21

SUBVENTION AU SECOURS CATHOLIQUE DE ST FULGENT

Après étude et délibération, et par un vote à mains levées (19 votants – 14 OUI – 4 NON et 1 ABSTENTION), le CONSEIL MUNICIPAL décide d'attribuer une subvention de 100 € au Secours Catholique de St Fulgent

N°10/08-04-21

REMBOURSEMENT FRAIS VISITE MEDICALE AGENT

Mme le Maire rappelle que Mr Florent BROCHARD, adjoint technique sur la commune, a été en arrêt de travail pendant 6 mois. Il a repris son poste au début du mois, en mi-temps thérapeutique.

Afin de valider cette reprise, Mr BROCHARD a consulté un médecin agréé et réglé le prix de la consultation.

Aussi, Mme le Maire propose à l'assemblée de rembourser cette somme, soit 25 €, à Mr BROCHARD

Après étude et délibération, et à l'unanimité des membres par un vote à mains levées, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mme le Maire

QUESTIONS DIVERSES

- Elections départementales et régionales : 20 et 27 juin 2021

MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 04.03.2021

Date	Fournisseurs	Objet de la commande	Montant HT
16.03.21	GT	Caméras	5 050.00 €
23.03.21	CHARPENTIER	Aménagement chemin Petit Pot	10 620.00 €

TOUR DE TABLE

Roseline PHLIPART : L'élaboration du PLUi avance. Les zonages et la rédaction du règlement sont en cours

Pascal LALLEMAND : La consultation pour le choix de l'architecte qui sera chargé de la rénovation de la salle de sports et la salle Vendrina est en cours. Une visite des bâtiments est obligatoire. La 1^{ère} aura lieu demain

Mélanie LOIZEAU : Les adresses de messagerie de la mairie vont prochainement être changées. Une communication va être mise en place.

Le marché "vidéo" a été renouvelé avec la société PODZEE. Un projet de tournage visant à mettre en valeur le patrimoine et l'histoire de la commune est à l'étude.

Sandra GODET : Le Conseil Municipal des Enfants a le projet d'installer un parcours de santé dans le Benet pour les 7 – 12 ans. Un budget de 2 000 € est alloué.

Le CME a réalisé une matinée nettoyage dans le Benet en mars

Les enfants du CME réalisent actuellement une enquête auprès de leurs camarades afin de connaître les livres qu'ils souhaiteraient avoir à la bibliothèque.

Yvon BOUDEAU : Une coquille en bronze, symbole du chemin de St Jacques, sera prochainement mise dans le Benet, sur le tracé du chemin. La partie traversant la forêt est à entretenir

Marie-Jeanne GODET : Malgré le confinement, les bénévoles de la bibliothèque continuent d'assurer les permanences habituelles, en tenant compte de toutes les consignes sanitaires

Patrice ROUSSELOT : Qu'en est-il de l'ouverture du foyer des jeunes > actuellement fermé en raison du confinement et des consignes sanitaires

Gérard GALLARD : La voirie définitive du lotissement des Musiciens (1 et 2) débutera fin août.

Vitesse excessive sur la route du Boisselin

PHLIPART Roseline.....	CHENOIR Alain.....
LALLEMAND Pascal.....	GALLARD Gérard.....
DE CHABOT de TRAMECOURT Florence.....	ROUSSELOT Patrice.....
PINEAU Thierry.....	LOIZEAU Mélanie.....
BOUDEAU Yvon.....	GODET Sandra.....
MERLET Delphine.....	CHENU Valérie.....
BARBARIT Stéphane.....	PETITEAU Mélanie.....
CHENOUARD Sonia.....	RECROSIO Clément.....
RIPOCHE Séverine.....	GODET Marie-Jeanne.....
SEILLER Rémi	